

COMMISSION PARITAIRE

PROCÈS-VERBAL

de la séance du 8 avril 2013

Présents :

Pilar CALVO ALVAREZ, Grégoire ETRILLARD, Pierre FRANÇOIS, (arrivé à 19h00),
Frédéric PUIGSERVER, Robert SKIPPON, Vincent TERRASSE.
Taynja ABDEL BAGHY, Diana EL SAÏD FOUDA, Billie GOLDSTEIN, Augustin HARB, Jan-Moritz
MATTKE, Jaïdat ALI DJAE (suppléante de Nicolas ROBIN).

Absents ou excusés

Laure MARCUS, Daniel MUGERIN.
Frédéric LANGLOIS, Anais de SAINT MARTIN.

Assistaient à la séance :

Frédéric MION	directeur de l'Institut d'études politiques de Paris,
Francis VÉRILLAUD	directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des échanges,
Françoise MELONIO	doyenne du Collège universitaire,
Nicolas PEJOUT	directeur de la vie universitaire,
Bérandère GAVAUDO	coordinatrice de la vie associative et syndicale,
Amélie GUIGNABERT	présidente de l'Association Sportive,
Jean-Christophe SATTLER	trésorier de l'Association sportive,
Vincent AUREZ	président de Sciences Po Environnement,
Alice LAPIJOVER	trésorière de Sciences Po Environnement,
Nicolas POCHITALOFF	président du Bureau des élèves,
Icham ABOUCHAIBA	président de Junior Consulting,
Anais BOURG	présidente du Bureau des arts,
Jean GAUJAL	trésorier du Bureau des arts,
Clément LUZERNE	vice-président du Bureau des élèves,
Alexandra PERRIN	secrétaire général du Bureau des élèves.

*

**

- | | | |
|-----|---|-------|
| I. | Bilan à mi-parcours des associations permanentes | p. 3 |
| II. | Échange d'informations sur des questions diverses | p. 12 |

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 8 avril 2013

Frédéric PUIGSERVER ouvre la séance à 18h10. Il félicite Frédéric MION pour sa nomination et lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble des élus. Il rappelle les excellentes dispositions d'esprit des membres de la Commission paritaire et leurs attentes très fortes à l'égard de Frédéric MION, au regard de la récente période d'incertitude et des questions qui se posent sur le devenir de l'institution, en termes de stratégie et de création de nouveaux masters.

Frédéric MION remercie Frédéric PUIGSERVER pour son intervention et dit être très heureux d'être reçu par la Commission paritaire dès les premiers jours de son mandat. Il affirme ensuite attacher une grande importance aux instances de l'institution et à leurs membres ainsi qu'à la vie étudiante, qui relève d'une compétence particulière de la Commission paritaire. Frédéric MION insiste ensuite sur l'efficacité des dispositifs de décision, auxquels la Commission paritaire contribue. Il lui semble que la gouvernance spécifique de Sciences Po, qui échappe aux règles communes, constitue une richesse et une force pour permettre à Sciences Po d'évoluer au fil du temps, de façon plus rapide que d'autres institutions du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche en France. Il ajoute que la période récente a pu montrer que cette gouvernance présentait des faiblesses et appelait des améliorations, pour partie statutaires. Les différentes parties prenantes de Sciences Po seront associés au chantier de ces améliorations. Frédéric MION rappelle que Jean GAEREMYNCK, dont il salue le travail, a remis à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche un rapport sur la situation de la gouvernance à Sciences Po et sur sa situation statutaire. Ce rapport appelle une réflexion collective sur les améliorations et modifications à apporter au statut de l'institution, sans pour autant renoncer à ce qui fonde sa spécificité. Frédéric MION précise que ces améliorations devront être apportées dans des délais assez brefs. Revenant sur les propos de Frédéric PUIGSERVER, il affirme que Sciences Po a besoin d'une forme d'apaisement et doit consolider les acquis considérables issus de l'évolution accélérée que l'institution a connue ces 15 dernières années. Il considère que Sciences Po doit dans le même temps rester fidèle à sa tradition d'innovation. Un équilibre va devoir être bâti dans le cadre d'un dialogue constructif et respectueux des prérogatives de chacun. L'apaisement doit également prévaloir dans les relations qu'entretient l'institut avec l'État et l'ensemble des collectivités publiques partenaires : refonder les bases d'un dialogue serein est indispensable pour définir le projet de Sciences Po dans les 5 années à venir, ce que Sciences Po devra faire dans le cadre du processus de contractualisation avec l'Etat. Ce processus doit commencer par l'évaluation à laquelle procède l'AERES. Les négociations contractuelles proprement dites avec l'Etat seront entamées fin 2013 et devraient se conclure au début de l'année 2014. Frédéric MION rappelle que ce travail essentiel dessinera la stratégie de Sciences Po, sur laquelle les conseils de l'institution seront consultés en temps voulu. Pour conclure, Frédéric MION rappelle que sa désignation intervient pratiquement un an, jour pour jour, après la disparition de Richard DESCOINGS, qui a été un grand fondateur de Sciences Po en l'ouvrant sur le monde et en le hissant à un niveau de visibilité et d'excellence de rang mondial. Frédéric MION considère que son premier devoir est de s'inscrire dans la continuité de cette action.

Taynja ABDEL BAGHY revient sur le rôle de la Commission paritaire, conseil central aux compétences diverses et importantes. Elle rappelle que c'est le premier lieu où sont façonnées les orientations politiques de l'IEP, de manière collégiale entre les élus enseignants et étudiants. Taynja ABDEL BAGHY espère que Frédéric MION y siègera avec assiduité. Elle ajoute que la Commission n'a pas été épargnée par les problèmes de gouvernance, notamment au premier semestre, lorsqu'elle a voté une résolution pour être informée de la procédure de désignation du nouveau directeur. Cette résolution, qui visait à placer un point à l'ordre du jour du conseil de direction, n'a pas été respectée. Pour Taynja ABDEL BAGHY, la Commission paritaire devra être étroitement associée à la réforme de la gouvernance de Sciences Po, qui devra s'ouvrir assez rapidement.

Frédéric MION explique qu'il fera de son mieux pour être présent le plus souvent possible à la Commission paritaire. Il s'excuse de devoir quitter la présente réunion en cours de séance.

I. BILAN A MI-PARCOURS DES ASSOCIATIONS PERMANENTES

Frédéric PUIGSERVER rappelle que conformément aux statuts de Sciences Po, les associations permanentes se voient confier des missions de service aux étudiants. À ce titre, elles bénéficient de moyens spéciaux. En contrepartie, elles sont responsables de l'organisation de la vie étudiante devant la Commission paritaire. Frédéric PUIGSERVER rappelle que cette responsabilité se concrétise par l'examen du bilan moral et financier annuel et par un vote de la Commission leur donnant quitus. Il rapporte ensuite que la Commission paritaire a pu observer certaines imperfections vis-à-vis de ses propres conditions d'exercice de contrôle. Conformément aux principes de liberté d'association et d'autonomie de gestion, ce contrôle se veut « le plus léger possible ». Pour autant, les moyens alloués par l'institut appellent à un contrôle « véritablement effectif ». Frédéric PUIGSERVER explique que la Commission a tâché, au fil du temps, d'apporter des remèdes aux limites d'effectivité de ces contrôles. Ce travail doit être approfondi. Les évolutions ont déjà porté sur l'institution d'un milieu de gestion avec les responsables des associations permanentes, afin qu'ils puissent faire part à la Commission de leurs difficultés, et que des corrections puissent être définies. Frédéric PUIGSERVER rappelle que cet exercice relève d'un prélude au contrôle qui sera exercé sur les associations à l'automne.

a) Association Sportive (AS)

Amélie GUIGNABERT, présidente de l'AS, rappelle qu'après les réussites de l'année 2012, l'AS a souhaité pérenniser son action en élargissant la base des activités sportives et en mettant en avant la pratique compétitive. Elle évoque les différents développements de l'AS :

- « les Triplétades », dans le cadre de l'intégration des premières années,
- l'intégration des étudiants internationaux,
- la mise en place d'un week-end surf
- le cross caritatif.

Amélie GUIGNABERT rappelle que les équipes de l'AS ont remporté le CRIT et que 8 équipes de l'AS se sont qualifiées en championnat de France universitaire, ce qui constitue une première dans l'histoire de Sciences Po. Deux week-ends d'entraînement sportif (CREPS) ont également été organisés et ont fait l'objet de bons retours de l'institution. Enfin, « Les Parisiennes », un tournoi sportif rassemblant Sciences Po et les doubles diplômés internationaux, a été couronné de succès et pourra être renouvelé dans les années à venir. Amélie GUIGNABERT évoque ensuite la gestion des certificats médicaux, qui permet à l'AS d'être déchargée de problèmes d'ordre accidentel (l'AS a déploré un décès l'année dernière). Si cette gestion reste encore approximative, l'AS travaille avec la DVU à la mise en place d'un système de gestion informatisé sur l'espace scolarité des étudiants. Amélie GUIGNABERT ajoute que le développement de la stratégie de communication de l'AS se poursuit grâce à un site Internet : « le 27.net », créé l'année dernière, complété par la création d'un Wiki rassemblant toutes les informations sur les cours de sport proposés par l'AS et par la DVU (11 000 vues actuellement). L'association a par ailleurs souhaité mettre un terme aux anciennes polémiques relatives à sa communication, en renforçant ses relations avec les différentes autres associations de Sciences Po. Amélie GUIGNABERT rapporte ensuite la création d'un groupe de travail et la mise en place de réunions mensuelles entre l'AS et la DVU.

Jean-Christophe SATTTLER, trésorier de l'AS, présente le bilan financier de l'AS et informe la Commission de la tenue du budget 50 000 euros. Il revient sur deux lignes budgétaires en particulier :

- la rémunération des coaches, qui assistent aux compétitions. Cette ligne participe du budget de l'AS et Jean-Christophe SATTTLER fait état de difficultés d'ordre légal, dans la mesure où l'association n'est pas habilitée à rémunérer des prestations non facturées. Il souhaite que le budget de la DVU puisse être augmenté pour soutenir cette démarche,
- le Championnat de France, avec 8 équipes participantes cette année, contre 3 habituellement. Jean-Christophe SATTTLER explique que cette participation, exceptionnelle, a posé quelques problèmes d'un point de vue financier, et suppose une augmentation de près de 10 000 euros par rapport aux années précédentes. Or, le versement tardif d'une subvention (en mars) a réduit la visibilité

budgétaire. Il souhaite donc que la visibilité des subventions soit accrue, avec l'assurance de recevoir la deuxième subvention en janvier.

Jean-Christophe SATTLER rappelle que l'AS bénéficie de trois grands pôles de subventions : les cotisations étudiantes, l'argent de la DVU et les subventions des partenaires. Les cotisations étudiantes sont uniquement destinées à subventionner le sport et non les événements de la vie étudiante (surf, ski). Jean-Christophe SATTLER aborde ensuite le développement en cours d'un partenariat avec PWC (actuellement présent sur le cross) pour obtenir davantage de subventions. Il conclut son intervention sur la demande de la Commission paritaire relative à la professionnalisation des outils de travail de l'AS et le recours à un commissaire aux comptes. Ces deux demandes ont été concrétisées depuis le mois de septembre 2012.

En marge de l'intervention de Jean-Christophe SATTLER, Amélie GUIGNABERT relate un problème d'encaissement de chèque de caution par un prestataire chargé d'organiser une soirée de l'AS. Une mise en demeure a été adressée à ce prestataire et l'AS est en contact avec le service juridique de Sciences Po pour porter plainte et récupérer la caution, d'un montant de 3000 euros.

b) Discussions

Frédéric PUIGSERVER note un certain nombre de points positifs, notamment la résolution des incidents liés à la communication de l'AS. Il salue également la mise en place d'un comité de liaison et d'une cellule médico-psychologique avec la DVU, puis félicite les nouvelles méthodes de travail mises en œuvre par l'association. Sur ce point, il rappelle que la présentation des éléments comptables doit être suffisamment visible pour permettre aux membres de la Commission paritaire d'avoir un avis éclairé sur la qualité des comptes de l'AS. Cette visibilité passe par l'utilisation du logiciel comptable et le conseil auprès d'expert-comptable. Frédéric PUIGSERVER adresse ensuite une question émanant de la Commission de la vie étudiante, relative aux initiatives sportives développées de façon concurrentielle (il évoque le cross des « petites foulées »). Si la Commission étudiante souhaite assurer le financement de ces activités, elle appelle également les responsables des associations et les membres de l'AS à une étroite coordination de ces différents événements. La Commission étudiante considère en effet que les initiatives concurrentes ayant le même objet nuisent à l'activité de l'AS et ne sont pas rationnelles d'un point de vue économique.

Grégoire ETRILLARD invite les représentants de l'AS à évoquer plus en détail les frais exceptionnels et imprévus, d'un montant de 10 000 euros. Il s'étonne que cette somme ait pu être mise de côté.

Jan Moritz MATTKE remercie les représentants de l'AS pour leur présentation et leur engagement. Il témoigne de sa satisfaction de voir les problématiques mentionnées par la Commission paritaire l'année dernière résolues. Il fait en revanche part de ses inquiétudes vis-à-vis des relations entre l'AS et la direction de la vie universitaire et souhaite que les réunions mensuelles mises en place portent leur fruit.

Amélie GUIGNABERT revient sur le projet sportif des « petites foulées » et explique n'être pas au courant du projet. Elle évoque d'autres projets, notamment celui de cross, et des travaux communs afin de favoriser la tenue d'un événement unique.

Jean-Christophe SATTLER revient sur la question des frais exceptionnels. Il explique que l'activité propre de l'AS représente un peu plus de 300 000 euros. Sur la question des 10 000 euros, 4000 sont concrètement partis, dont les 3000 euros de caution évoqués par Amélie GUIGNABERT.

Grégoire ETRILLARD demande si les 1000 euros de l'année précédente ont été couverts, à la manière d'une provision.

Jean-Christophe SATTLER explique que cette somme est couverte par la provision faite en début d'année. Une provision de 10 000 à 15 000 euros est effectuée à chaque début d'année. Cette somme est destinée à couvrir les imprévus de l'année.

Pour Grégoire ETRILLARD, les imprévus de l'année 2012 doivent être couverts par la provision de l'année 2012.

Amélie GUIGNABERT explique que l'AS réceptionne chaque année des factures de l'année précédente.

Jean-Christophe SATTLER précise que des factures n'ont pas été comptabilisées l'an dernier. Elles ont été intégrées dans la comptabilité actuelle, mais n'ont pas été anticipées.

Amélie GUIGNABERT revient ensuite sur le groupe de travail et espère que les réunions permettront de meilleures relations tout au long de l'année.

c) Sciences Po Environnement

Vincent AUREZ, président de Sciences Po Environnement, rappelle que le nouveau bureau de son association a pris ses fonctions à la fin du mois de novembre 2012. Il présente les axes de travail de l'association depuis cette date, marqués par :

- une politique de recrutement soutenue,
- un développement de projets proches des étudiants,
- asseoir une meilleure communication avec les autres associations de Sciences Po.

La politique de recrutement est passée par la révision de la structure interne de l'association, désormais divisée en départements (Innovation et Communication). Pour assurer une meilleure transition et favoriser le recrutement, un Wiki a été mis en place pour centraliser les données relatives au budget, à la présentation et aux contacts avec l'administration et les intervenants extérieurs. Le local a également été restauré. Vincent AUREZ évoque aussi la création du site Internet et le développement d'un travail conjoint avec des projets déjà existants, de façon à ce qu'ils puissent perdurer. Il en cite 3 :

- le projet de cafétéria autogérée, rue des Saints-Pères (115 cafés par jour). Les informations ont été centralisées pour favoriser la transparence (devis, etc.),
- la semaine de développement durable, avec 6 conférences en trois jours,
- les soldes solidaires, avec des rencontres avec les entreprises et la présentation d'un dossier en CVE.

Au chapitre du budget, Alice LAPIJOVER explique que l'association a enregistré peu de dépenses pour cette première partie de l'année. Le budget le plus important a été celui de la cafétéria (6000 euros). La plupart du budget est passé dans les frais d'installation. La légère marge enregistrée sur les produits vendus permet à la cafétéria de renouveler son matériel sur ses propres fonds. Alice LAPIJOVER évoque ensuite le projet de rapprochement des différents campus (Reims et Poitiers sont cités), à l'occasion de la semaine du développement durable.

Vincent AUREZ revient sur la politique de recrutement, qui a porté ses fruits : 40 personnes sont actives au sein de l'association. Il explique que des conférences techniques sur l'environnement ont été mises en place une fois par mois, depuis le mois de janvier. Des conférences élargies au public ont également été organisées, avec des invités tels que le ministre du Développement, Pascal CANFIN et le prix Nobel de la paix, Rajendra PACHAURI. Vincent AUREZ évoque ensuite les partenariats réalisés (avec l'AS, visant à la réduction des déchets) ou à venir (avec Junior Consulting et le réseau des étudiants français en développement durable, qui réunit toutes les associations environnementales françaises). Vincent AUREZ adresse ensuite deux questions à la Commission paritaire. La première concerne le référent développement durable et la deuxième concerne les formations pour les étudiants des différentes associations, qui n'ont pas encore vus le jour.

d) Discussions

Frédéric PUIGSERVER explique que la Commission de la vie étudiante s'est posé des questions « de modes d'emploi » sur certains des projets de Sciences Po environnement : À plusieurs occasions, les demandes présentées par l'association, portant sur le financement de projet sur le fonds d'intervention environnemental, relevaient de dépenses logiquement assumées par l'institution elle-même.

Augustin HARB remercie les représentants de Sciences Po environnement pour leur exposé, puis témoigne de sa satisfaction vis-à-vis des efforts engagés par l'association depuis le mois de novembre, qui portent

leurs fruits. Il remarque que la cafétéria attire de plus en plus d'étudiants, avec des produits moins chers et de meilleure qualité. À son sens, l'effort de restructuration mené au sein de l'association doit être félicité. Augustin HARB rappelle ensuite que le référent développement durable relève d'une obligation légale et que des engagements ont été pris à ce titre par la Commission paritaire il y a plusieurs années. Il lui semble anormal que l'association doive se substituer à l'établissement pour mener des projets de plans verts.

Frédéric PUIGSERVER souscrit aux propos d'Augustin HARB.

Grégoire ETRILLARD remercie à son tour les représentants de l'association pour leur dossier. Il demande que les éléments apportés à l'occasion du prochain bilan soient plus synthétiques et correspondent plus à un rapport annuel qu'à une description des activités.

Vincent AUREZ indique que la remarque de Grégoire ETRILLARD sera prise en compte, puis revient sur le référent développement durable. Il rappelle que les statuts définis lors de la création de Sciences Po environnement intégraient la réduction de l'impact environnemental de l'établissement. Vincent AUREZ précise que de nombreux étudiants impliqués dans des démarches de développement durable souhaiteraient bénéficier des conseils d'un professionnel sur ce sujet. Il ajoute que certains étudiants souhaitent participer aux projets de plans verts. Il explique ensuite que les projets en CVE seront poursuivis.

Nicolas PEJOUT rappelle que l'installation de cours à destination des exécutifs associatifs a été votée par la Commission paritaire en 2009. Mis en œuvre pour la première fois en 2012, ces cours n'ont pu être proposés cette année, en raison de problèmes de planning. Nicolas PEJOUT déplore cette situation, car les étudiants et les professeurs ont témoigné d'une grande motivation vis-à-vis de ces cours. Concernant le référent développement durable, Nicolas PEJOUT explique que la pratique de « développement durable » doit être distinguée pour une institution et une association : l'institution doit mettre en œuvre un plan vert, tandis que l'association étudiante doit mener des actions étudiantes dans le domaine du développement durable. Pour Nicolas PEJOUT, il n'appartient pas aux étudiants d'identifier des robinets de chauffage économes et de les mettre en place avec les équipes techniques de Sciences Po. En revanche, dans le cadre d'un groupe de travail organisé l'an dernier, les élus enseignants, étudiants et des représentants de la direction ont convenu que 60 000 euros à 65 000 euros des 85 000 annuels de Sciences Po Environnement seraient mobilisés par Sciences Po pour financer un référent responsable de la stratégie de développement durable de Sciences Po. L'association conserverait le reste pour ses activités. Nicolas PEJOUT affirme que la fiche de poste est prête, mais que cette désignation ne pourra être effectuée tant que le poste de directeur des services généraux et de l'immobilier sera vacant.

Taynja ABDEL BAGHY demande si les responsables associatifs toucheront leurs crédits associatifs cette année.

Nicolas PEJOUT rappelle que ces crédits associatifs sont donnés sous deux conditions : la délivrance d'un rapport et l'assiduité aux cours. Les cours n'ayant pas lieu, la deuxième condition n'a pas d'objet. La délivrance d'un rapport reste obligatoire.

Taynja ABDEL BAGHY regrette que Frédéric MION n'ait pas assisté à la partie de l'exposé dédiée au plan vert. Elle considère que ce plan doit constituer l'une des priorités de sa prise de fonction. Elle demande ensuite s'il est possible de modifier le calendrier de recrutement de Sciences Po Environnement pour l'aligner sur celui des autres associations permanentes. Cela passe par une réécriture des statuts, validée par la Commission paritaire. Elle rappelle que la prochaine Commission paritaire aura lieu le 22 avril, au Havre.

Frédéric PUIGSERVER considère qu'il n'est pas nécessaire d'examiner et d'approuver les statuts des associations permanentes.

Taynja ABDEL BAGHY rappelle que la question s'est posée pour le BDE.

Frédéric PUIGSERVER estime que cette approbation est bienvenue pour des réformes d'envergure. Il interroge la position des représentants de Sciences Po Environnement sur la faisabilité de cette modification dans des délais restreints.

Vincent AUREZ répond que ce problème a été identifié dès novembre. À l'image des autres associations permanentes, Sciences Po Environnement a décidé de renouveler son bureau avant le mois de septembre. La modification des statuts sera proposée à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'association, le 16 avril.

Frédéric PUIGSERVER interpelle la direction sur les difficultés pratiques de mise en œuvre des cours au profit des membres des associations permanentes. Il considère que cette difficulté n'est pas insurmontable. Il ne souhaite pas remettre en question les efforts réalisés par la direction, mais estime qu'il est possible de progresser sur ce sujet. Il demande que la direction émette des propositions concrètes et réalistes pour assurer cette formation lors du quitus des associations en fin d'année. Il rappelle que des voies plus contraignantes avaient été envisagées par la Commission paritaire, à travers l'imposition de cadre aux associations. La priorité a plutôt été donnée à la formation des élus. Frédéric PUIGSERVER témoigne de son malaise vis-à-vis de la difficulté pratique opposée par la direction. Il invite également la direction à procéder au recrutement du référent développement durable dans les meilleurs délais.

e) Bureau Des Élèves (BDE)

Nicolas POCHITALOFF explique que le BDE a, cette année, bénéficié du bilan positif de son année précédente. La stratégie de l'association a porté sur la consolidation de ce bilan et sur la poursuite des actions engagées en 2012. Nicolas POCHITALOFF se félicite du bon début d'année du BDE, marqué par un bon contact avec les étudiants de première année et les étudiants internationaux. Il évoque le *Welcome program*, programme d'accueil des étudiants internationaux (soirées-bars et journées d'intégration). Il ajoute que le BDE a également bénéficié d'une image positive du fait de sa participation aux événements, soirées et week-ends d'intégration, avec un nombre important d'étudiants étrangers. Ces événements ont connu une participation renforcée des associations par rapport aux années précédentes.

En matière de finance, Nicolas POCHITALOFF évoque des partenariats renouvelés, l'ouverture d'un nombre de comptes identiques à l'an passé (permettant le financement du gala et du prix Philippe SÉGUIN). Il déplore en revanche l'inactivité du site Internet tout au long de l'année. Le site a enregistré une défaillance en début d'année et un problème de prestataire lors de la construction. Nicolas POCHITALOFF explique ensuite que le week-end d'intégration a connu un large échec, malgré d'importants efforts de communication menés en direction des premières et deuxièmes années et des étudiants internationaux. Cet événement enregistre un bilan financier largement négatif. Nicolas POCHITALOFF témoigne ensuite de sa satisfaction vis-à-vis des services de Sciences Po, en particulier la direction de la vie universitaire et la DSD, qui ont permis de concrétiser des projets (produits de marque Sciences Po) et d'organiser les principaux événements du BDE (prix Philippe SÉGUIN et gala). Il ajoute que le BDE a poursuivi des relations saines et constructives avec ses partenaires (Crédit Lyonnais, L'Oréal, Deloitte) tout en ouvrant de nouvelles pistes (Microsoft, Orange) pour l'année suivante.

f) Discussions

Vincent TERRASSE demande ce que signifie le sigle « DSD »

Nicolas POCHITALOFF lui répond que cela signifie direction de la stratégie et du développement.

Diana EL SAID FOUTA remercie Nicolas POCHITALOFF pour sa présentation. Elle revient sur le problème de communication lié à l'absence de site Internet, qui n'a pas permis aux étudiants d'accéder à tous les services qui leur sont offerts. La plupart des informations, par exemple le fichier job, ont été noyées sur Facebook. Diana EL SAID FOUTA considère que la communication physique n'a pas été assez « percutante » pour attirer les étudiants à certains événements, avec les répercussions afférentes sur le bilan financier (plus de 18 000 euros de déficit pour le week-end d'intégration). Elle s'enquiert de ce qui sera fait l'année prochaine pour pallier à ce désintérêt des étudiants. Diana EL SAID FOUTA évoque ensuite l'augmentation du coût de l'adhésion de 5 euros, et la diminution parallèle du nombre d'adhérents (1000 en moins). À son sens, cette augmentation a été préjudiciable. À propos de l'intégration des étudiants internationaux, Diana EL SAID FOUTA explique que les *buddies* ne sont pas forcément

informés des activités de sortie à Paris, ce qui conduit à des défauts d'intégration avec les étudiants français.

Billie GOLDSTEIN souscrit aux propos de Diana EL SAID FOUTA sur le *buddy program*. Elle relève également un déficit de parrainage entre les premières et les deuxièmes années : de nombreux étudiants de première année n'ont pas profité de ce parrainage, car leur référent de deuxième année n'était pas au courant.

Grégoire ETRILLARD remercie Nicolas POCHITALOFF pour son rapport. Il revient sur la page 6 du rapport, qui mentionne que 160 étudiants peuvent se rencontrer, alors que 100 places ont été vendues. Par ailleurs, en page 18, il relève « Odyssée », avec pour quantité : 250. Il évoque ensuite le paragraphe en dessous, relatif aux produits, avec 226 places étudiants et une quantité de 126. Grégoire ETRILLARD dit être perdu dans ces chiffres. Il demande si les différences portent sur les places réservées, et les places réellement prises.

Clément LUZERNE explique que 250 places ont été réservées en février 2012, via un prestataire Odyssée. Sur ces 250 places, 126 ont été vendues et 100 non vendues, déduction faite des 23 places de l'équipe du BDE. Clément LUZERNE explique que le BDE a souffert du prix en agence, qui comprend le transport et l'hébergement, mais pas le matériel nécessaire à l'animation. De fait, le prix a été de 150 euros. Clément LUZERNE précise que le week-end d'intégration, structurellement déficitaire, est rattrapé par d'autres ressources. Il ajoute que le week-end a également pâti d'un problème de date et de mauvais ciblage en termes de communication. Ces points seront pris en compte pour réserver le week-end d'intégration de l'année prochaine, avec un site moins onéreux, une réduction à 150 places et une date plus adéquate.

Diana EL SAID FOUTA revient sur les nouvelles pistes de partenariats du BDE, notamment avec Microsoft, marquées par des divergences d'attentes. Elle rapporte que Microsoft souhaitait uniquement une étudiante comme ambassadrice de ses produits. Au chapitre des aspects positifs, elle note le lien renforcé avec les autres associations.

Alexandra PERRIN explique que cette piste de partenariat avait été proposée l'été dernier par la direction de la stratégie et du développement. Les discussions avec les responsables de Microsoft ont porté sur le programme ambassadeur, avec la désignation d'une personne du BDE, comme ambassadrice, voire représentante commerciale de la marque Microsoft à Sciences Po, ce qui est incompatible avec les règles universitaires de Sciences Po. L'idée a donc été rejetée et le BDE a orienté ses négociations sur le sponsoring d'événements tels que le prix Philippe SÉGUIN ou le gala de Sciences Po. Alexandra PERRIN rend compte de la rigidité des responsables de Microsoft, contraints de faire des allers-retours entre Microsoft USA et Microsoft France. Elle explique que ce partenariat n'a pas pu être mis en place cette année. Le prochain BDE sera accompagné dans ses démarches par la DSD pour une nouvelle tentative de partenariat avec Microsoft.

Vincent TERRASSE revient sur les objectifs du week-end d'intégration, qui consistent à faire se rencontrer le plus grand nombre d'étudiants possible. Il s'étonne de la réduction du nombre de places envisagé par le BDE et se demande s'il ne serait pas préférable de diminuer les prix.

Clément LUZERNE explique que depuis quelques années, le week-end d'intégration ne répond plus aux attentes d'intégration des étudiants. Ces week-ends véhiculent une angoisse à rapprocher des dérives qui ont pu être constatées dans d'autres écoles. De fait, les étudiants ne sont plus attirés par ce type d'événements. Clément LUZERNE précise qu'un petit public reste intéressé par cette manifestation, qui constitue une tradition que le BDE doit perpétuer. C'est la raison pour laquelle cette manifestation est maintenue, même si le BDE doit porter l'accent sur d'autres types d'événements.

Vincent TERRASSE observe que si le week-end d'intégration se révèle être un week-end de désintégration, il faut le supprimer.

Clément LUZERNE explique que la tradition de Sciences Po en la matière est différente de celle des écoles de commerce.

Frédéric PUIGSERVER rappelle que plus que toute autre association étudiante, le BDE doit prendre en charge des missions de service public aux étudiants. Ces missions comprennent l'accessibilité au plus grand nombre et des tarifs non prohibitifs et non discriminatoires. Ces obligations doivent inspirer les responsables du BDE, qui seront attendus sur ces éléments lors du prochain bilan. Frédéric PUIGSERVER ajoute que ces missions sont également porteuses de droit, puisque les responsables du BDE peuvent compenser certaines activités par d'autres pour équilibrer leur bilan.

Grégoire ETRILLARD demande que dans le prochain rapport du BDE figure le nombre de places aux manifestations.

g) Junior Consulting (JE)

Icham ABOU CHAIBA, président de Junior Consulting, la Junior entreprise de Sciences Po, explique qu'il a eu la chance de prendre le relais d'une structure stable et pérenne d'un point de vue commercial et organisationnel. Junior Consulting compte aujourd'hui 22 étudiants, issus des masters de Sciences Po. Icham ABOU CHAIBA présente ensuite les difficultés rencontrées par l'association, notamment en termes de visibilité : Junior Consulting n'a pas le même statut que les autres associations et pâtit d'une image de structure commerciale. Icham ABOU CHAIBA rappelle que l'association est guidée par des objectifs pédagogiques et ne réalise pas de bénéfices.

Frédéric PUIGSERVER s'excuse de devoir interrompre Icham ABOU CHAIBA, et explique à l'assemblée que les documents présentés sur Junior Consulting ne sont pas les bons. Il affirme que les bons documents seront transmis aux membres de la Commission. Une séance de rattrapage pourra être organisée à la demande des élus.

Icham ABOU CHAIBA poursuit sa présentation et explique que Junior Consulting travaille au renforcement de sa présence et de sa visibilité, à travers l'organisation, chaque semestre d'une campagne de recrutement et une plus grande implication aux manifestations des autres associations permanentes de Sciences Po. Il cite la mise en place par Junior Consulting d'un fonds de dotation, qui permet de diriger les 10 000 euros de bénéfices annuels de l'association vers d'autres manifestations. Il cite la semaine du développement durable. Icham ABOU CHAIBA évoque une autre difficulté, relative aux passations : les mandats de l'association sont d'une durée de 6 mois au lieu d'un an, ce qui pose des problèmes en termes de tenue des objectifs. Sur ce point, l'objectif de Junior Consulting est de renforcer l'implication des bachelors dans la vie de l'association, à travers les réseaux sociaux et la scolarité. Icham ABOU CHAIBA rappelle ensuite que le rôle de Junior Consulting est de servir d'intermédiaire entre les clients (cabinets de conseils, grands groupes, entreprises) et les étudiants du campus de Paris, recrutés et rémunérés pour réaliser des missions ponctuelles. Ces missions bénéficient d'une plus-value pédagogique. Icham ABOU CHAIBA rend compte d'une dernière difficulté, relative à la compatibilité des études et de l'activité de la JE. Les étudiants des ESC ont moins de charges de travail, ce qui leur permet de s'impliquer davantage dans leur JE. Icham ABOU CHAIBA souhaite que l'administration prenne cette problématique en compte, car elle a déjà conduit à deux démissions.

En termes de finance, Icham ABOU CHAIBA explique que Junior Consulting est autonome. Des week-ends de formation sont organisés et payés par l'association, qui organise également son propre réseau d'albumis (la JCA). Icham ABOU CHAIBA évoque ensuite le travail de l'association avec les campus (6 consultants par campus), notamment ceux de Nancy et du Havre et de Reims, particulièrement dynamiques en termes de prospection. Il ajoute que Junior Consulting est la seule junior entreprise française à être dotée d'un fonds de dotation. L'association s'apprête à participer au campus pro-bono, organisé par HEC, qui va rassembler des fonds de dotation et des junior-entreprises issues des écoles de commerce, notamment parisiennes. Icham ABOU CHAIBA explique encore que Junior Consulting est particulièrement impliquée dans le développement durable et la RSE. La JE de Sciences Po a ainsi remporté le label junior durable, décerné par la confédération nationale des juniors entreprises. L'association bénéficie des normes ISO 9001 et 14 001. Junior Consulting a par ailleurs renforcé son implication dans la Confédération Nationale des JE (CNJE) en participant aux prix, labels et congrès. Icham ABOU CHAIBA rend ensuite compte des partenariats avec la JE de polytechnique et avec les IEP de province. Il évoque la création d'un pôle affaires publiques pour renforcer le travail avec

l'administration et les collectivités territoriales, de façon à ce que Junior Consulting puisse crédibiliser son image.

h) Discussions

Frédéric PUIGSERVER revient sur la problématique de présidence par semestre et s'étonne que Junior Consulting ait pu s'imposer elle-même ce dispositif contraignant. Il ajoute avoir entendu la demande relative aux disponibilités, mais rappelle que les obligations du régime de scolarité sont les mêmes pour tous les élèves. Il fait donc part de ses réserves, à titre personnel. À son sens, la priorité reste l'enseignement. Il propose en revanche à Icham ABOU CHAIBA de proposer des éléments de comparaison sur ce qui est appliqué aux JE des autres établissements. Frédéric PUIGSERVER rappelle ensuite que la Commission paritaire a approuvé, il y a quelques années, l'engagement de la JE de Sciences Po au sein de la CNJE, afin de favoriser les contacts avec d'autres JE. Il souhaite qu'un développement soit consacré à cette participation dans le bilan de fin d'année.

Grégoire ETRILLARD, en tant qu'ancien de HEC, affirme que les difficultés d'emplois du temps sont le quotidien de toutes les JE de tous les établissements. Il souscrit aux propos de Frédéric PUIGSERVER sur la priorité de l'enseignement. Il ajoute que les problématiques d'organisation et de changement de bureau tous les 6 mois peuvent accroître les difficultés d'emplois du temps. Il invite donc l'association à réviser ces statuts et à renforcer son recrutement.

Pierre FRANÇOIS affirme de son côté que Sciences Po est une institution d'enseignement qui s'adresse à des étudiants. Si ces derniers souhaitent être dispensés des cours, ils peuvent quitter l'institution pour aller travailler. Pierre FRANÇOIS considère que les adaptations d'emplois du temps mises en œuvre dans les écoles de commerce n'ont pas à être suivies.

Diana EL SAID FOU DA remercie Icham ABOU CHAIBA pour sa présentation. Elle revient ensuite sur la réception tardive du dossier et évoque des rapports datant de 2011 et de 2012.

Frédéric PUIGSERVER invite les représentants de la JE à transmettre des documents plus synthétiques et à les transmettre plus tôt.

Diana EL SAID FOU DA évoque le manque de visibilité de Junior Consulting auprès des étudiants, notamment ceux du collège universitaire. Elle rappelle que ce point avait déjà été soulevé à la rentrée.

Taynja ABDEL BAGHY souscrit aux propos de Diana EL SAID FOU DA. À son sens, les initiatives prises par Junior Consulting pour résoudre cette problématique doivent être poursuivies, notamment au niveau des campus. Concernant la présidence par semestre, elle invite Junior Consulting à changer son organisation. Pour ce qui a trait à l'aménagement des temps de scolarité et des temps associatifs, elle indique que ces problématiques sont partagées par tous les étudiants actifs dans le milieu associatif, et rappelle qu'il est possible de procéder à des étalements de scolarité sur plusieurs années. Concernant le front pro-Bono, Taynja ABDEL BAGHY se souvient qu'il a été proposé il y a plusieurs mandatures. Elle souligne son impact positif. Elle explique ensuite que la vision pédagogique de Junior Consulting doit prévaloir sur sa vision marchande.

Diana EL SAID FOU DA s'enquiert de ce qui distingue la JCA de l'association des alumnis. Elle demande si cette structure propose des conférences spécifiques.

Vincent TERRASSE revient sur les difficultés de visibilité. Il trouve dommage que l'engagement pro bono ne soit pas davantage mis en avant auprès des étudiants ou dans le rapport d'activité. Il lui semble que cet engagement constitue un facteur différenciant par rapport aux autres JE.

Icham ABOU CHAIBA revient sur la problématique des mandats par semestre. Il explique que cela est lié au fait que tous les masters ne sont pas organisés de la même façon. Junior Consulting réfléchit, avec la JE Alumnis, à la mise en place d'un recrutement anticipé, qui n'aurait plus lieu à fin septembre, mais en juin, afin que les étudiants du bureau soient formés et opérationnels en septembre-octobre. Concernant l'emploi du temps, Icham ABOU CHAIBA explique qu'il ne demande pas de traitement de faveur, mais souhaite

rendre compte de cette problématique. S'agissant de la visibilité dans les bachelors, il explique que Junior Consulting recrute des étudiants capables d'être opérationnels d'un point de vue commercial et précise que le vivier des étudiants de Master est suffisant à la réalisation des missions de Junior Consulting. Une communication en direction des étudiants de bachelor pourra tout de même être mise en place. Concernant le pro bono, Icham ABOU CHAIBA précise qu'il est encore assez jeune. Un bilan devrait paraître dans la presse, en mai (les Échos) pour favoriser la visibilité de Junior Consulting. Concernant la JCA, Icham ABOU CHAIBA explique par exemple que le budget est envoyé à ces Alumni pour asseoir la supervision générale. Les anciens étudiants de la JE contribuent également à la préparation d'audits.

Taynja ABDEL BAGHY revient sur les étudiants du collège universitaire, qui ne sont pas jugés opérationnels par la JE. Elle demande s'il ne serait pas possible à l'association d'envisager une diversification des missions pour s'adapter aux objectifs pédagogiques.

Icham ABOU CHAIBA lui répond que cela n'est pas évident, dans la mesure où la JE, encadrée par la CNJE, est soumise à des devoirs et obligations. La condition de maintien de la marque JE est d'assurer une mission de plus-value pédagogique pour les étudiants. Or, les offres adressées aux étudiants du collège universitaire relèvent du prêt de main-d'œuvre sont interdites dans le cadre de la JE. Il ajoute que la plupart des offres sont adressées aux étudiants ayant une certaine affinité au marketing. Icham ABOU CHAIBA souhaiterait pouvoir impliquer davantage ces étudiants, mais les missions sont restreintes.

Vincent TERRASSE revient sur les problèmes de visibilité, qui témoignent d'un problème de fond et d'un problème de forme. Sur le fond, il rappelle que Sciences Po n'est pas une école de commerce comme les autres. Il lui semble dommage que le rapport d'activité présenté ne clarifie pas le meilleur positionnement de la JE de Sciences Po. Ce constat est également valable d'un point de vue formel.

Frédéric PUIGSERVER rappelle que la JE, au titre des associations permanentes de Sciences Po, bénéficie d'un certain nombre de moyens et est investie d'une mission de service public. Cette situation oblige la JE à prendre en considération des objectifs que ne poursuivent pas spontanément les entreprises privées. Cela l'oblige également à être accessible au plus grand nombre. Ces considérations doivent être présentes à l'esprit des responsables de la JE.

Icham ABOU CHAIBA explique que le but de la JE n'est pas d'être enfermée dans sa bulle. Il souligne la participation de l'association à tous les événements de Sciences Po, notamment aux portes ouvertes, qui ont eu lieu en novembre. Il ajoute que son objectif, en tant que président, a été de collaborer avec d'autres associations permanentes, notamment Sciences Po environnement.

i) Bureau Des Arts (BDA)

Anaïs BOURG, présidente du BDA, explique que le BDA bénéficie du bilan positif de l'année dernière, qui a été poursuivi. Le nombre d'étudiants adhérents à l'association est en augmentation depuis deux ans, ce qui n'est jamais arrivé auparavant. Le recrutement a donc été élargi et étendu aux premières années, avec une présence du BDA lors des journées d'intégration et lors du *Welcome Program*. Quelques étudiants internationaux sont d'ailleurs impliqués dans l'association. Elle ajoute que le BDA a engagé une procédure d'accessibilité de ses documents de communication aux étudiants en situation de handicap.

Au chapitre des difficultés rencontrées par l'association, Anaïs BOURG explique tout d'abord que la situation de l'employée du BDA vis-à-vis de l'URSSAF a été résolue cet été. La problématique des doublons entre les ateliers artistiques proposés par le BDA et les cours a également été résolue avec l'administration.

Concernant les problèmes actuels, Anaïs BOURG évoque les contraintes de raccourcissement du calendrier de l'année scolaire (trois des quatre événements majeurs proposés par le BDA ont lieu au deuxième semestre). Elle ajoute que ces événements sont organisés par des élèves de 3^e année, si bien qu'il est difficile de les faire commencer avant septembre. Des déplacements ont été prévus, mais le resserrement du calendrier renforce les contraintes logistiques de réservation de salles pour des événements amenés à durer une semaine (semaine des arts, semaine du cinéma). Anaïs BOURG évoque un deuxième problème majeur, relatif à la levée de fonds de certains événements. Si la semaine des arts est

par exemple soutenue par Ernst & Young, d'autres projets, tels « rideaux rouges » - le festival de théâtre étudiant amateur -, ne parviennent pas à mobiliser des fonds, pour deux raisons : la tenue du festival en dehors de Sciences Po et le moindre attachement des entreprises vis-à-vis du théâtre. Sur ce point, le seul partenaire financier du BDA a cette année été la LMDE. Anaïs BOURG évoque, à la marge, des petits soucis de gestion et d'engagement personnel, mais rien qui n'ait pu mettre en jeu le fonctionnement de l'association.

j) discussions

Grégoire ETRILLARD s'étonne du différentiel entre les recettes et les dépenses et du bénéfice de 19 000 euros réalisé.

Jean GAUJAL, trésorier de l'association, rappelle qu'il s'agit d'un bilan de mi-parcours. Il rappelle que les événements importants ont lieu en fin d'année.

Grégoire ETRILLARD demande quel a été le montant du bénéfice, l'année dernière, et sur quel niveau de budget.

Anaïs BOURG explique que ce bénéfice est lié au fait que les recettes des cours de pratique artistique étaient intégrées au compte du BDA, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Les recettes des cours servent à payer les dépenses nécessaires de fourniture. Les recettes de l'année dernière constituent donc une réserve amenée à s'épuiser au fur et à mesure des années.

Grégoire ETRILLARD rappelle qu'une association n'est pas censée réaliser de bénéfices.

Frédéric PUIGSERVER invite les représentants de l'association à présenter, dans leurs comptes, des éléments de comparaison dans le temps d'évolution de marges budgétaires et comptables.

Vincent TERRASSE demande si le prix Sciences Po pour l'art contemporain fait partie du BDA.

Billie GOLDSTEIN remercie Anaïs BOURG pour sa présentation et le bilan positif du BDA. Elle revient sur la journée des dédicaces, qui a rencontré peu de succès. Elle propose que le prochain bureau s'oriente vers des événements plus participatifs et recentre son concept d'un point de vue littéraire.

Anaïs BOURG explique que le prix Sciences Po pour l'art contemporain ne fait pas partie du BDA, pour des raisons historiques. Le BDA pourrait envisager sa réintégration, mais Anaïs BOURG considère que les étudiants qui gèrent ce prix le font parfaitement de leur côté. À propos de la journée dédicace, Anaïs BOURG affirme que cet événement est en perte de vitesse depuis plusieurs années, pour plusieurs raisons : la date du 1^{er} décembre et le trop grand nombre d'auteurs, peu demandés par les étudiants. Un équilibre a su être réalisé par le BDA, mais cette manifestation ne s'affirme pas comme un succès retentissant du point de vue du nombre de visiteurs. Le BDA songe à organiser l'événement dans une dimension participative d'échanges et de dialogues, un format de Master class, avec un nombre réduit d'auteurs (une dizaine) et un système d'inscription.

Frédéric PUIGSERVER remercie Anaïs BOURG pour sa présentation.

II. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

a) Réduction des heures des enseignants vacataires

Robert SKIPPON aborde des rumeurs indiquant que les heures de vacation seraient désormais limitées à 96 h par vacataires. Il rappelle que Sciences Po est une institution particulière et que les vacataires sont payés par une fondation privée. Il lui semble donc possible, d'un point de vue légal, que les vacataires ne suivent pas nécessairement le même contrat que les universités d'État.

Nicolas PEJOUT affirme que Sciences Po applique le droit, qui contient des dispositions légales sur le nombre d'heures qu'un vacataire peut effectuer. Il ajoute que ce n'est pas la FNSP qui emploie les

vacataires, mais bien l'IEP, lequel signe la lettre d'engagement. Sciences Po procède à sa mise en conformité vis-à-vis de ces règles, en s'appuyant notamment sur le rapport de la Cour des comptes.

Robert SKIPPON précise que les contrats sont signés par l'IEP, mais que les fonds sont payés par la FNSP, qui est une institution privée. Il ajoute que cette disposition de réduction des heures soulève le mécontentement chez certains vacataires.

Frédéric PUIGSERVER considère que la direction apportera des éléments d'analyse juridique vis-à-vis de cette disposition, qui relève de la vie de l'établissement et entre dans la compétence de la Commission. En qualité de juriste, il précise qu'il veillera à se faire sa propre opinion de cette analyse.

b) Double diplôme HEC-Sciences Po

Augustin HARB rappelle que les frais d'inscription de ce double diplôme sont dérogatoires. Il explique que les barèmes sont alignés sur ceux de HEC, y compris pour l'année qui se déroule à Sciences Po. Il demande l'alignement aux frais dégressifs pour la rentrée 2013 et pour les années suivantes, dans le cadre de la renégociation de la convention entre HEC et Sciences Po, qui aura lieu cette année. Pour Augustin HARB, cette démarche est importante au regard des risques d'endettement et de salariat étudiant. En marge de cette demande, il souhaite que les règles appliquées au Master soient clarifiées. L'UNEF ne souhaite pas que les partenariats avec des établissements extérieurs soient utilisés pour instituer des frais de scolarité plus élevés.

Nicolas PEJOUT explique qu'une réponse avait déjà été apportée à l'UNEF par François Antoine MARIANI : l'institut attendait d'avoir un directeur avant de prendre une décision. Ce sujet n'est donc pas ignoré par la direction, qui ne peut s'engager à apporter une réponse pour le 22 avril.

Frédéric PUIGSERVER affirme que la Commission pourra se satisfaire d'un engagement de la direction.

Pierre FRANÇOIS considère que la convention avec HEC ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt de la réflexion générale à mener sur l'organisation des masters. Il lui semble qu'un débat de fond doit être porté sur cette question, à laquelle sont suspendus plusieurs sous-dossiers.

Diana EL SAID FOUDA estime qu'il serait intéressant pour l'institut de bénéficier d'un audit sur tous les masters.

Taynja ABDEL BAGHY revient sur les différents rendez-vous sollicités par l'UNEF auprès de la direction et explique que ce sujet du double diplôme HEC compte parmi les priorités de l'UNEF. Il s'agit d'un problème crucial qui doit être résolu dans des délais brefs, afin que les étudiants de la rentrée 2013 ne soient pas soumis à un système d'inscription qui déroge aux règles de l'IEP.

c) Grand Oral

Jan Moritz MATTKE explique que les grands oraux 2014 des masters « Governing Large Metropolis » « Stratégies Territoriales Urbaines » ont lieu le même jour. Il rapporte que les étudiants sont en stage à l'étranger lors de cette période. De la même manière, le grand oral des étudiants en Affaires publiques, filière santé, se déroule le même jour que le concours d'entrée de la Haute école des études de santé publique. Considérant ces conflits d'horaires, Jan Moritz MATTKE demande que de nouvelles dates soient trouvées pour les grands oraux de ces masters.

Frédéric PUIGSERVER affirme que ces questions ne relèvent pas de la Commission paritaire, sauf cas de difficulté persistante.

Nicolas PEJOUT invite l'UNEF à revoir son mode de communication interne : il explique avoir rencontré Agathe LE BERDER il y a une semaine sur ce sujet et rappelle que ce point fera l'objet d'une discussion le 16 avril, dans le cadre du groupe de travail sur la formation commune. Nicolas PEJOUT affirme que la répétition de ces demandes, formelles et informelles, d'une semaine à l'autre, sans laisser à la direction le temps de les traiter convenablement, est une perte de temps.

Taynja ABDEL BAGHY affirme que la communication interne de l'UNEF n'a pas à être critiquée, dans la mesure où les dossiers ont été préparés en collaboration avec Agathe LE BERDER. L'UNEF considère en outre que la Commission paritaire a toute légitimité à traiter ce sujet. Il lui semble important que ces problèmes fassent l'objet d'information.

Vincent TERRASSE considère que la Commission paritaire ne peut pas tout prendre en charge. Il propose de clore la séance.

En l'absence d'autres questions diverses, Frédéric PUIGSERVER remercie l'ensemble des élus et lève la séance à 20 h 44.
